

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

PREMIÈRE PARTIE

1. **Mot de bienvenue du président**

La réunion de l'assemblée générale annuelle 2024 de l'APEL du Huit débute à 9h35, soixante-treize personnes y assistent. M. Marc Lewis, président, débute la réunion en saluant les participants et en les remerciant de leur participation.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Marc Albert, secondé par Mme Diane St-Laurent d'adopter l'ordre du jour de l'A.G.A. 2024. Le point varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

3. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. de l'APEL 2023-08-27**

Après mention que le procès-verbal a été préalablement mis sur le site web de l'APEL, que les membres présents en ont pris connaissance avant la tenue de l'assemblée générale annuelle 2024 de l'APEL du Huit, on procède directement à son adoption.

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, secondé par M. René Bilodeau d'adopter le procès-verbal de l'A.G.A. de l'APEL du 2023-08-27.

Adopté à l'unanimité

4. **Présentation des activités et projets en cours et de la dernière année (2023-2024) et des projets à venir.**

1 : 5 réunions du C.A. ont eu lieu entre août 2023- août 2024.

2: À l'été 2023, au cours des 3 semaines d'arrachage (semaines du 3 et du 10 juillet ainsi que celle du 14 août) ont été retirées du lac 500 livres/semaine de myriophille à épi; à titre de référence en 2022, 800 livres/ semaine ont été extraites.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

3 : Un inventaire des plantes aquatiques a été demandé et fait à l'été 2023 au cours de duquel 29 espèces, 81 herbiers ont été enregistrés, en 2018, 21 espèces avaient été signalées alors qu'en 2003 un nombre de 15 espèces avaient été enregistrées. L'inventaire des plantes aquatiques présenté sous forme de tableau énumère le nom des différentes plantes indigènes et exotiques retrouvées depuis 2003 dans le lac.

Du côté des espèces exotiques envahissantes terrestres, 2 ont été retrouvées soient la Renoué du Japon et le roseau commun.

4 : Une carte du lac est présentée; elle démontre clairement le recouvrement des plantes aquatiques, leur pourcentage d'occupation dans les différents secteurs et herbiers. Rares sont les **lieux** de couleur verte qui symbolisent l'absence de plantes.

5 : Une nouvelle station de décontamination niveau 2 a été achetée en 2023 de la compagnie québécoise Ozéro; excellent produit quatre étoiles très efficace pour le nettoyage des embarcations de toutes sortes et de leurs remorques, plus forte que ce que la première nous permettaient de faire (mais qui ne décontaminent pas les ballasts en raison du coût élevé du modèle). Le coût de ce projet est de 36 085 \$; une subvention de 15 000 \$ du Ministère de l'Environnement nous a été remise. La nouvelle station étant un projet à trois parties : l'APEL du Huit, APLT (Association des propriétaires du lac à la Truite) et la Municipalité Adstock se partagent le solde restant.

Malheureusement, tout a bien fonctionné jusqu'au jour où Hydro-Québec vienne brancher la boîte électrique du nouvel appareil; la firme Hydro-Québec s'y est fermement opposée disant que la distance entre le panneau électrique et l'appareil est à moins d'un mètre pouvant provoquer des éclaboussures. Depuis de nombreuses démarches ont été faites afin de finaliser l'installation de la station de décontamination, chose qui s'est avérée impossible pour l'été 2024 au désespoir des membres du C.A.. Une modification du cabanon selon les spécifications d'Hydro-Québec est notre priorité afin d'obtenir le feu vert pour le branchement final et la mise en service de cet important moyen de protection de notre lac qu'est la nouvelle station de décontamination.

6 : Cet été au niveau du débarcadère, un projet a été mis en œuvre « Suivis des entrées et

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

des sorties des embarcations ». Le but étant de surveiller les multiples entrées et sorties faites avec une même clé, l'entrée et/ou la sortie d'une embarcation qui ne correspond pas avec celle de la clé utilisée. Une caméra est en fonction 24 heures/24 heures et il y a une personne qui analyse ces données. D'autre part, nous recevons de plus en plus d'avertissements et d'informations au sujet des situations questionnables.

7 : Cet été l'arrachage scientifique du myriophylle à épi s'est fait sur une période de 6 semaines. Stupéfaction, la récolte hebdomadaire n'a été que de 140 livres/semaine. Très déçu de cette situation, Marc a suivi de très près les plongeurs, s'est informé du pourquoi d'un tel résultat en communiquant avec les conseillers du RAPPEL. Il y a un net recul dans des zones isolées où le myriophylle à épi a été vu antérieurement. Il semblerait que cet été la pousse des plantes exotiques est moindre autant en début qu'en fin de saison. De plus, une personne du RAPPEL a fait remarquer qu'à force de travailler à l'éradication du myriophylle à épi, on peut à un moment donné concrétiser ce but premier.

Cette année, les plongeurs étaient logés dans un chalet loué situé quasi en face de l'herbier situé dans la baie des Bouleaux. Marc a abordé le sujet du bâchage et il informe l'assistance que pour une surface couverte de moins que 70% (norme du Ministère de l'Environnement) il n'est pas conseillé de le faire, de plus ce serait trop dispendieux pour un moindre pourcentage.

8 : Le contrôle des sédiments : source de phosphore, cet élément qui nourri les plantes exotiques envahissantes et qui s'avère être un problème récurant pour les responsables et travailleurs de l'environnement car certaines initiatives sont prises par des propriétaires de terrain lesquels se permettent de faire chantier sans permis et ne prendre des mesures préventives par rapport à la possibilité d'un déversement de sédiments avant d'exécuter une mouvance de sol ressemblant drôlement à un chemin forestier.

Malheureusement, encore un autre déversement de sédiments vient de se produire suite à l'exécution de travaux de sol majeurs dans le secteur rang de la Chapelle et route du lac du Huit.

Conséquemment, les membres du C.A. de l'APEL feront une représentation le 11 septembre au C.A. de la MRC des Appalaches; il est à noter que les permis de coupe de

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

bois se donnent à la MRC qui est l'auteur un « moratoire sur les coupes de bois en zone forestière à moins de 100 mètres des zones humides ».

Victime du dernier déversement, Marc invite M. Richard Beaulieu à lire une lettre que ce dernier a composée et qui sera présentée au C.A. de la MRC; une liste de signatures des riverains accompagnera cette lettre. Marc suggère aux membres résidents de l'APEL du Huit à se présenter le 11 septembre pour plaider cette cause tous ensemble.

9 : Le retrait des bouées aura lieu soit les 21 ou 22 août cet année. Marc fait appel au bénévolat et mentionne que si des gens sont intéressés à donner du temps pour aider l'équipe des bouées de l'APEL, il les invite à donner leur nom.

L'an prochain, l'APEL achètera des bouées afin de renouveler l'inventaire des bouées, et ce, en fonction de l'état du budget.

10 : L'an prochain l'APEL et la Municipalité d'Adstock feront face à un important défi soit celui de trouver un nouveau programme de subvention pour être en mesure de poursuivre les séances d'arrachage du myriophille à épi. Le programme PRSEE (Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau) issu de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 est notre principale subvention et a déjà parcouru ses trois ans. Il a été créé dans le but d'optimiser la gestion des ressources en eau et d'améliorer la protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques, souhaitons qu'il y ait une prolongation du PSREE ou création d'un programme similaire pour poursuivre nos efforts.

5. Rapport financier au 31 décembre 2023

1 : Mme Louise Nolet, trésorière nous fait la lecture du rapport financier de l'APEL du Huit au 31 décembre 2023 lequel a été préparé par la firme de comptables Plani-Gestion. Marc remercie chaleureusement Mme Nolet pour son excellent travail.

En conclusion, l'actif net non affecté du bilan financier au 31 décembre 2023 est de 113 213 \$. Point très important à souligner, les frais pour le bilan directeur et l'arrachage du myriophille à épi ne sont pas encore payés et seront de l'ordre d'environ 20 000 \$ à 30 000 \$.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

Il est proposé par M. Marc Fournier, secondé par Mme Josée Gosselin d'adopter le rapport financier de l'APEL du Huit au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2 : Désignation d'un vérificateur pour l'année qui se terminera le 31 décembre 2024. Mme Louise Nolet, trésorière nous informe que la firme d'expert-comptable Plani-Gestion sera à nouveau vérificateur de l'APEL du Huit et que M. Marc Charpentier est le comptable désigné.

Il est proposé par M. Gaston Gilbert, secondé par Mme Luce Bouley d'adopter que le mandat des vérificateurs soient reconduits pour l'année à venir.

Adopté à l'unanimité

DEUXIÈME PARTIE

a) Remerciements

Marc remercie les gens qui donnent des coups de main à l'APEL du Huit.

Il remercie également les membres de l'APEL du Huit pour leur engouement concernant la santé de votre lac.

La Municipalité d'Adstock et son personnel sont remerciés chaleureusement pour leur collaboration assurée.

Des remerciements sont adressés à IGA St-Pierre pour le don des trois semaines de lunches aux plongeurs.

M. Jean-Guy Tardif, responsable des clés, est chaleureusement remercié à son tour.

Et Marc est grandement félicité par une personne qui l'avait proposé en 2022 pour tout le travail accompli.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

b) Élection et renouvellement au conseil d'administration

Marc ouvre ce point informant les gens que tous les membres détenant un poste au C.A. sont intéressés de renouveler leur mandat pour une période de 2 ans. D'autre part, il informe l'assistance qu'il ne désire pas renouveler son mandat à titre de président mais en tant qu'administrateur car il reste du travail à faire, qu'il apprécie beaucoup faire du bénévolat et il ajoute qu'il souhaite faire une transition en douceur avec le nouveau président. Il est applaudi après toutes les belles paroles qu'il a dites concernant la grandeur et le mérite du bénévolat.

Il est proposé par Mme Diane St-Laurent, secondé par M. Michel Verreault d'adopter le renouvellement de toutes les personnes présentement membres du C.A. de l'APEL du Huit pour un mandat de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

c) Sondage

Marc explique le pourquoi du sondage présenté ce matin et invite les gens à y répondre, à le déposer à l'arrière avant de sortir.

Il parle du dossier des règles sur la navigation de notre lac et de sa demande auprès de la Municipalité d'Adstock à la séance du conseil municipal d'Adstock le 12 août dernier.

d) Varia

- 1 : Nouvelles fraîches concernant le nouveau barrage

Marc répond que M. Pascal Binet sera présent sous peu et sera en mesure de répondre à cette information municipale.

- 2 : Problème identique à celui de M. Beaulieu dans la rue des Sapins.
- 3 : Une deuxième dame résidente dans la rue des Sapins dit qu'elle a le même problème de déversement de sédiments dans le lac suite à des travaux municipaux qui consistaient à installer un tuyau dans la descente de bateaux de M. Prust.
- 4: autre demande de résolution du problème des déversements de sédiments dans la Baie du Sacré-Cœur.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024
Dimanche 25 août 2024 à 9h30
Église de Sacré-Cœur-de-Marie

e) Mme Luce Bouley

Mme Bouley cite que les riverains de la Baie-du Sacré-Cœur ont un bon président de chemins qui est au courant de tout ce qui se passe et qu'il a déposé le tout auprès de la Municipalité. Elle demande à la dernière personne qui a parlé de son problème sur la rue des Sapins de lui écrire une requête qu'elle amènera au conseil municipal afin que la dite situation soit corrigée.

Suite à une question sur les nouvelles règles de navigation, elle nous informe que Marc et elle travailleront ensemble sur ce dossier. Mme Bouley fait partie du C.A. de la Fédération québécoise des lacs et des cours d'eau, de plus, en ce moment, elle fait partie d'un groupe de travail pour présenter des requêtes au gouvernement fédéral des règles strict concernant les types et les forces des bateaux qui peuvent circuler sur le lac du Huit. Marc et une autre personne de la Municipalité d'Adstock travaillera également sur le dossier.

Une dame ouvre une question au sujet de la SQ qui vient au lac et qui se promène sur le lac alors que les embarcations ne sortent pas suite à une chaîne de messages.

Pour ce qui est du barrage, la firme a été trouvée et tout se déroulera dans le but qu'en 2025 il sera terminé.

f) Tirage :

1 : Pour présence : Deux plants de myrique baumier sont tirés : les gagnants sont Mme Pascale Thibodeau de la rue des Grives et M. Michel Sylvain de la rue des Tulipes.

2 : Pour le concours de photos : Mme Chantal Turgeon a gagné le prix du concours de photos soit un plant de myrique baumier.

3 : Par la suite, des tirages de casquettes et T-shirts de l'APEL du Huit ont suivi.

g) Levée de l'assemblée :

L'A.G.A. 2024 de l'APEL du Huit se termine à 11h20 après une durée de 1h42.